



Charges sur salaires en cas de maladie

Par **virginiek**, le **29/01/2009** à **20:29**

Bonjour, mon employeur a-t-il le droit de me compter des charges sur le montant d'un arrêt maladie, la CPAM verse mes indemnités de jours maladie à mon employeur. Celui-ci me verse mon salaire dans son intégralité. Je pense que pour le calcul des charges, l'employeur aurait dû retirer le montant versé par la CPAM ; Je souhaiterais une réponse avant de réclamer au service du personnel. Merci d'avance

Par **domi**, le **29/01/2009** à **20:37**

bonsoir, dans la mesure où la CPAM reverse à votre employeur le montant qu'il vous règle au titre de votre salaire, il n'a pas à en retirer les charges d'autant que vous n'êtes pas perdant sur le montant du salaire. Domi <http://www.cpam27.com/employeur/cpaminfo/cpaminfo07r.html>